

Conditions générales – SRL L.M.

Article 1 – Objet

§1^{er}. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de la SRL L.M. et de ses clients (ci-après le CLIENT).

§2. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture émis par la SRL L.M. Leur application est supplétive si une convention entre parties existe et omet un élément des présentes.

Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du CLIENT.

§3. En cas d'annulation d'une clause pour quelque raison que ce soit, l'intégralité des autres clauses des présentes conditions générales demeure d'application.

§4. Tout devis approuvé par le CLIENT implique l'acceptation des présentes conditions générales de la SRL L.M.

§5. En cas de modification desdites conditions générales transmise par courriel ou par tout autre moyen de communication approprié par la SRL L.M., et sauf pour le CLIENT à contester lesdites modifications dans les huit jours de leur réception, le client sera présumé accepter tacitement les nouvelles modalités.

§6. Les présentes conditions générales peuvent être consultées en français sur le site (<https://webiome.com>) ainsi qu'au verso des devis, bons de commande, et bons de livraison ou factures.

§7. Dans le cas où un aspect de la relation entre parties ne serait pas réglé par les présentes conditions générales, les dispositions du Code de droit économique tel qu'adopté par la loi du 28 février 2013 sont pleinement applicables.

Article 2 – Tarifs et modalités d'intervention

§1^{er}. Nos prix sont hors TVA et toute taxe ou impôt est à charge du CLIENT.

§2. Le taux horaire est de 85,00 € HTVA et de 95,00 € HTVA pour les formations.

§3. Sauf stipulation en sens contraire dans le devis, nos offres sont valables pour une durée maximale d'un mois.

Un acompte de 50% sera demandé au CLIENT lors de la signature du devis. La SRL L.M. se réserve le droit de ne pas commencer ses prestations tant que ledit acompte n'est pas versé par le CLIENT.

Le solde sera facturé et dû à la livraison du service demandé.

§4. Les frais de livraison et d'installation sont à charge du client. Le déplacement aller/retour de la SRL L.M. se chiffre à 0,50 € HTVA par kilomètre.

Article 3 – Durée et clause de rétractation

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée, prenant cours dès la signature du devis, bon de commande, bon de livraison ou facture émis par la SRL L.M.

Dans l'hypothèse où le CLIENT manifeste sa volonté de se rétracter après la signature du devis, il demeurera redevable de l'acompte de 50% qui sera considéré comme une indemnité de dédit.

En outre, si la SRL L.M. a déjà entamé ses prestations, le CLIENT sera également redevable du paiement de l'intégralité des prestations réalisées.

Article 4 – Obligations et responsabilité des parties

§1^{er}. Le CLIENT s'engage à fournir toute information utile à la SRL L.M. La SRL L.M. se réserve le droit de suspendre son intervention tant que toutes les informations utiles n'ont pas été communiquées par le CLIENT.

Le CLIENT est seul responsable de l'exactitude, ainsi que du caractère complet et pertinent des informations qu'il fournit, qu'il met en ligne ou qu'il demande de mettre en ligne. En d'autres termes, le CLIENT garantit à la SRL L.M. que les contenus qui lui sont fournis en vue de les intégrer sur son site sont licitement et légalement utilisables à cette fin et ne portent pas atteinte aux droits de tiers de quelque nature que ce soit, à la vie privée, à l'honneur ou à la réputation d'autrui. En l'hypothèse où des autorisations professionnelles sont requises pour effectuer de la publicité par le biais d'un site internet, seul le client sera tenu responsable du non-respect de cette obligation et ce, à l'exclusion totale de L.M. SRL.

§2. Le CLIENT se porte garant de toute condamnation éventuelle dont la SRL L.M. ferait l'objet, et le cas échéant remboursera à la SRL L.M. tous les frais relatifs aux dommages causés par des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par le CLIENT ou par une tierce partie ayant accès au compte du CLIENT.

§3. Dans la mesure où un service email est proposé par la SRL L.M. au CLIENT, le CLIENT reconnaît être entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.

§4. Toute modification, ajout, retrait, justement apportés par la SRL L.M. aux éléments fournis par le CLIENT est la propriété de la SRL L.M., notamment s'il s'agit de modifications relatives à des éléments de programmation.

§5. Le CLIENT reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des services prestés ou biens livrés. Sauf si le client a porté à la connaissance de la SRL L.M. au moment de la conclusion du contrat que le service presté ou le bien livré devait être propre à un usage spécial et que la SRL L.M. a accepté cet usage spécial, le client reconnaît que le service presté ou le bien livré n'est pas destiné à un usage spécial.

§6. La SRL L.M. s'exonère de toute responsabilité résultant d'une faute lourde, de sa part, de ses préposés ou de ses mandataires, sauf dans l'hypothèse uniquement où le CLIENT est un consommateur (voir définition à l'article 5§6).

La responsabilité de la SRL L.M. est également limitée à un montant maximum équivalent au montant total facturé hors TVA par prestations par CLIENT sur base annuelle, et en tout cas, à maximum mille euros (1.000,00 €). La responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle de la SRL L.M. est limitée au montant susmentionné à l'exclusion de tout montant éventuel résultant de tout autre dommage direct et/ou indirect (tel que par exemple, perte ou altérations de données, perte de profit, chiffre d'affaires, opportunité, pour lequel la SRL L.M. décline toute responsabilité).

La SRL L.M. ne garantit pas le résultat du référencement naturel (SEO) des sites internet. La SRL L.M. n'est tenue à ce titre que d'une obligation de moyen.

§7. Il appartient au client d'assurer sa propre sécurité informatique. La SRL L.M. ne pourrait être tenue responsable de tout dégât accidentel ou volontaire causé au CLIENT par des tiers ou par leur connexion au réseau internet. Il appartient au CLIENT de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter (liste non exhaustive) les virus, chevaux de Troie, hacking et autres attaques informatiques locales ou depuis internet.

§8. En tout état de cause, la SRL L.M. ne pourra être tenue pour responsable envers le CLIENT en cas de pertes indirectes consécutives à la prestation de services, en ce compris, mais sans s'y limiter, en cas de perte de revenu, de gain, de données, de clientèle, d'une chance en terme de coût et l'obtention d'un produit, d'un service ou d'une technologie de substitution, ainsi qu'en cas de d'inexactitude ou de corruption de fichiers ou de données, de préjudice privé ou de toute perte semblable.

Article 5 – Modalités de paiement

§1. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables dans les **14 jours à dater de leur date d'émission**. Les frais de recouvrement par avocat et/ou huissier sont à la charge du CLIENT défaillant.

Les factures portent de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de **12%/an** ainsi qu'une indemnité forfaitaire (clause pénale) de **15%** du montant facturé avec un minimum de 50,00 € en cas de non-paiement à l'échéance.

§2. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, rend immédiatement exigibles, toutes les créances échues et non encore échues, et ce, pour la durée totale du contrat conclu entre parties, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.

§3. En outre, en cas de deux factures impayées dans le chef du CLIENT, le(s) service(s) de la SRL L.M. sera/seront immédiatement désactivé(s) par la SRL L.M., sur base de l'application de l'exception d'inexécution, à sa seule discrétion, et sera/seront par conséquent indisponible(s), sans que le CLIENT ne puisse avoir droit à un quelconque dédommagement.

La SRL L.M. ne réactivera le(s) service(s) concerné(s) qu'après paiement de tous les montants dus (en principal, intérêts et frais).

§4. En cas de trois factures impayées de la part du CLIENT, le contrat sera résilié de plein droit aux torts du CLIENT, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, sans préjudice du droit de la SRL L.M. de réclamer outre les factures impayées, les indemnités et intérêts repris au §1^{er} du présent article.

Toutes les dispositions reprises dans le présent article s'appliquent de plein droit, sans mise en demeure et sans autorisation judiciaire préalables.

§5. Dans l'hypothèse uniquement où le CLIENT est un consommateur, la clause pénale fixée au §1^{er} du présent article est réciproque de sorte que le CLIENT peut également solliciter son application en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par la SRL L.M.

§6. Est considéré comme un client « *consommateur* » au sens de l'article L.1, 2° du Code de droit économique : « *toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale* ».

Article 6 – Propriété du nom de domaine

Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la SRL L.M. contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

Article 7 – Contrat d'hébergement

§1^{er}. Le site internet du CLIENT est hébergé pour son compte par la SRL L.M. auprès de fournisseurs. Le taux de visibilité annuel garanti est de 95% sauf en cas de force majeure, de perturbations, voire saturation des réseaux, d'anomalies, de maintenance ou d'amélioration des systèmes informatiques utilisés. L'espace internet alloué est garanti sans publicité. La SRL L.M. ne sera pas tenue pour responsable de l'interruption du service due aux fournisseurs.

§2. Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée minimale d'**un an**, tacitement renouvelable chaque année pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre aux mêmes conditions, sauf à ce qu'une partie notifie par courrier recommandé sa volonté de ne pas renouveler le contrat d'hébergement moyennant un préavis adressé au moins trois mois avant le 31 décembre de l'année en cours.

§3. Le contrat d'hébergement est payable par anticipation.

§4. Par dérogation à l'article 4, à défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture d'hébergement, la SRL L.M. se réserve le droit de suspendre l'accès au site internet et ne réactivera le site internet qu'après paiement de tous les montants dus (en principal, intérêts et frais).

Hormis les précisions ci-avant, les autres modalités reprises dans l'article 4 sont d'application.

Article 8 – Contrat de service et maintenance

§1^{er}. Le contrat de « Service & Maintenance » est conclu pour une durée minimale de deux ans, tacitement reconductible aux mêmes conditions pour des durées successives de 1 an, sauf à notifier par l'une ou l'autre partie par courrier recommandé un préavis de 3 mois avant l'expiration de l'abonnement en cours.

§2. Le contrat de service et maintenance est payable par anticipation.

§3. Par dérogation à l'article 4, à défaut de paiement à l'échéance d'une seule facture d'hébergement, la SRL L.M. se réserve le droit de suspendre ses prestations et ne réactivera le site internet qu'après paiement de tous les montants dus (en principal, intérêts et frais).

Hormis les précisions ci-avant, les autres modalités reprises dans l'article 4 sont d'application.

Article 9 – Site internet et phases de création

La création du site internet du CLIENT se déroule en plusieurs phases : maquette, site « beta » et mise en ligne. Chaque passage d'une phase à l'autre entraîne validation irrévocable de la phase précédente, le CLIENT s'engageant par conséquent à effectuer une vérification minutieuse des fonctionnalités et des informations souhaitées à la fin de chaque phase.

Le CLIENT s'engage à faire part endéans un délai de 8 jours à dater de la communication à la SRL L.M. toute information et/ou fonctionnalité manquante à la fin de chaque phase, de sorte que la SRL L.M. puisse opérer les modifications requises en temps utile, avant le passage à la phase suivante. A défaut, une fois le passage à la phase suivante, la phase précédente devient définitive, sans possibilité pour le CLIENT de pouvoir exiger de la SRL L.M. une adaptation de ladite phase.

Article 10 – Force majeure

La force majeure concerne toute circonstance inévitable et imprévisible, appréciée de manière raisonnable et humaine, qui retarde, rend impossible ou difficile, l'exécution du contrat, comme entre autres, une augmentation soudaine de plus de dix pourcent (10 %) du prix des fournisseurs. Le caractère inévitable et imprévisible des circonstances énoncées ci-avant est toujours considéré comme existant. En cas de force majeure, la partie contractante qui la subit, en informe sous huitaine l'autre partie. La notification contient tous les éléments factuels nécessaires en sorte que l'autre partie puisse constater l'existence de la force majeure. À partir de la date d'envoi du recommandé, l'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de la force majeure. Après une période de trente (30) jours sans interruption de la force majeure, la partie qui la subit a la possibilité de résilier le contrat, sans être redevable à l'égard de l'autre partie d'une quelconque indemnité.

Article 11 – Maintenance du site internet du client

Lorsqu'elle l'estime utile pour assurer la qualité du service offert, la SRL L.M. se réserve la faculté d'interrompre l'accès au site pour en assurer la maintenance. Le CLIENT est conscient de la nécessité d'assurer une maintenance régulière du site. Par conséquent, la responsabilité de la SRL L.M. ne pourra en aucun cas être retenue pour quelque dommage que ce soit qui résulterait d'une interruption temporaire du service aux fins de maintenance du site.

Article 12 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

§1^{er}. Toute programmation et/ou création informatique de la SRL L.M. est mise à la disposition du CLIENT sur base d'un droit d'usage. La mise à disposition de la programmation et/ou création informatique par la SRL L.M. au CLIENT n'a pas pour effet le transfert d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

§2. En vertu des dispositions du Livre XI « Propriété intellectuelle » du Code de droit économique, et de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, toutes les créations intellectuelles de L.M. SRL, en ce inclus le cas visé à l'article 4 §4 de la présente Convention, sont protégées par la législation relative aux droits d'auteur.

Le CLIENT s'engage à respecter strictement les dispositions légales relatives aux droits d'auteur et à la Propriété intellectuelle. Le CLIENT a conscience que toute utilisation, toute reproduction, totale ou partielle, littérale ou non, toute diffusion sous quelque forme que ce soit desdites créations intellectuelles sans le consentement exprès et spécifique des auteurs concernés et/ou en dehors des exceptions prévues par la loi constitue une violation des droits de propriété intellectuelle passible de sanctions civiles, pénales et/ou administratives.

De même, le CLIENT n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web de la SRL L.M.

§3. Cet article n'est pas d'application dans l'hypothèse où la prestation de L.M. SRL consiste dans la création d'un site internet et/ou sa modification.

Article 13 - Réclamation

En cas d'absence de conformité entre le devis et la prestation réalisée par la SRL L.M., et pour autant que la prestation n'ait subi aucun traitement ou transformation par le CLIENT ou par un tiers que ce dernier aurait mandaté, toute réclamation doit, à peine de nullité, parvenir à la SRL L.M. par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la livraison et/ou du service.

Passé ce délai de sept jours calendrier à dater de la réception de la facture finale, les prestations réalisées par la SRL L.M. sont présumées être conformes au devis approuvé par le CLIENT.

Article 14 - Absence de garantie contre les vices cachés

§1^{er}. La SRL L.M. s'exonère de toute responsabilité en cas d'existence d'un vice caché dans la prestation réalisée, sauf pour le CLIENT de démontrer que la SRL L.M. avait connaissance de ce vice caché lors de la clôture de la prestation.

En cas d'existence d'un vice caché pour lequel le CLIENT prouve que la SRL L.M. en avait connaissance lors de la clôture de la prestation et pour autant que la prestation réalisée n'ait subi aucun traitement ou transformation par le CLIENT ou par un tiers que ce dernier aurait mandaté, ces vices cachés ne peuvent donner lieu à une indemnisation que s'ils sont signalés par courrier recommandé dans les sept jours calendrier de la réception de la facture finale.

§2. Dans l'hypothèse uniquement où le CLIENT est un consommateur (voir définition à l'article 5, §6), le régime applicable à la garantie légale en matière de vices cachés prévu par le Code civil est d'application.

Article 15 - Réserve de propriété

La SRL L.M. reste propriétaire des produits (création et/ou modification de site internet) commandés par le CLIENT jusqu'à leur complet paiement.

Le paiement est réputé complet lorsque le montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation sont payés en totalité par le CLIENT.

Le droit de propriété des produits n'est transmis au CLIENT qu'après la livraison du produit et après le paiement intégral de la commande.

Tant que la SRL L.M. possède des droits de propriété sur le(s) produit(s) livré(s), il est expressément défendu au CLIENT d'en apporter des modifications, de le(s) vendre ou d'en disposer de quelque façon que ce soit.

Article 16 - Élection de domicile

Aux fins des présentes, le CLIENT établit son domicile à l'adresse qu'il a communiquée à la SRL L.M.. Toute communication sera valablement faite aux adresses postales et électroniques communiquées par le CLIENT et par la SRL L.M..

Chaque partie élit domicile à l'adresse communiquée dans le devis.

Tous les documents devront être obligatoirement envoyés, pour être valables juridiquement, au domicile élu.

En cas de changement d'adresse postale ou électronique par l'une des parties, elle est dans l'obligation d'avertir l'autre partie sans délai, étant entendu que les communications adressées au dernier domicile élu transmis seront valables.

Article 17 - Résiliation de plein droit

Les contrats conclus en vertu des présentes conditions générales peuvent être suspendus et/résiliés par la SRL L.M., de plein droit, sans formalité judiciaire ni mise en demeure préalables, par la seule survenance des cas suivants : inexécution d'une des présentes conditions générales, demande de sursis de paiement, réorganisation judiciaire, déclaration de faillite, fusion ou dissolution du client personne morale, cessation par le client de ses activités professionnelles, protêt ou saisie dressés à sa charge.

Article 18 – Droit applicable et juridictions compétentes

La présente Convention est régie par le droit belge.

En cas de contestation concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division de Tournai est seul compétent même en cas de pluralité des défendeurs et quelle que soit la qualité de ceux-ci, de demande incidente, d'appel en garantie, et nonobstant toutes clauses contraires imprimées dans les bons de commande du CLIENT.

Dans l'hypothèse uniquement où le CLIENT est un consommateur (voir définition à l'article 5, §6 de la présente Convention), les Tribunaux compétents sont exclusivement ceux désignés par l'article 624, 1°, 2° et 4°, du Code judiciaire, sans préjudice de l'application du Règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

Si le CLIENT est un *consommateur* et souhaite exercer une action contre la SRL L.M., il doit agir devant le Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division de Tournai.

Article 19 – Lieu d'exécution des prestations

Sauf stipulation en sens contraire, les prestations sont présumées réalisées au siège social de la SRL L.M.

Article 20 – Police vie privée

Nous veillons au respect de votre vie privée et traitons et protégeons vos données à caractère personnel dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire notre Politique Vie Privée disponible [*ici*](#) (lien vers la Politique Vie Privée), ou à nous contacter via l'adresse mail : info@webiome.com.